

Htay Win Aung (alias Pyone Cho)



| | |
|----------------------------------|------------------|
| Age | 42 ans |
| Organisation | Génération 88 |
| Temps déjà effectué en détention | 14 ans |
| Peine actuelle | 65 ans et 6 mois |
| Date de condamnation | 11 novembre 2008 |
| Lieu de détention | Kawthaung Prison |

« Mon fils a été incarcéré pendant plus d'une décennie, et le voilà à nouveau en prison. C'est vraiment terrible pour nous » Père de Pyone Cho

Etudiant en géologie en 1988, Pyone Cho est un des leaders de l'Union des étudiants de la Division de Rangoon (Rangoon Division students Union). Il est arrêté pour la première fois en 1989 pour ses liens avec un groupe dissident basé à la frontière birmano-thaïlandaise et pour des activités anti-gouvernementales. Il est condamné en 1991 à 7 ans d'emprisonnement.

Il illustre plusieurs magazines écrits à la main et qui circulent dans la prison de Insein à Rangoon. Pour avoir entrepris ces activités clandestines à l'intérieur même de la prison, sa

peine sera prolongée de 7 ans en 1996. Ces 14 années déjà passées en prison n'ont pas altéré sa capacité à faire rire ses camarades malgré les épreuves qu'ils traversent ensemble. En prison, il était surnommé « blagueur » moquant et faisant toujours rire ses amis. Avec Min Ko Naing, Htay Kywe et Ko Ko Gyi il a fondé Génération 88.

En 2004, lorsqu'il est relâché, il reprend immédiatement ses activités. Ses années perdues en prison au nom de la lutte pour la démocratie sont loin de l'avoir démoralisé.

En 2006, lui et ses amis sont de nouveaux arrêtés pour l'organisation de la campagne des « Dimanches blancs ». Tous les dimanches, ils regroupent au moins une centaine de personnes qui, habillées du blanc rappelant l'uniforme des prisonniers, rendent visite aux familles des prisonniers politiques pour les soutenir et les encourager à rester forts.

Pendant sa période de détention, le frère de Pyone Cho, également prisonnier politique, meurt en prison de plusieurs maladies non soignées. Pyone Cho n'a pas été autorisé à assister à ses funérailles.

Il est de nouveau libéré en janvier 2007 et se marie en avril de la même année. Ayant conscience que peu de ses amis auraient l'occasion d'aller à la plage au cours de leur existence, il invite 22 d'entre eux à sa lune de miel !

Il est de nouveau arrêté en août 2007 au moment de manifestations lancées par les leaders de Génération 88 et comme ses camarades activistes, il sera lui aussi condamné en novembre 2008 à 65 ans de prison.

Motifs de condamnation

- Délit relatif à la loi sur les associations illégales : unlawful association Act ; 17/20, 17/1)
- Outrage à l'Etat : (Penal code, 130/b)
- Délit relatif à la loi interdisant tout commentaire ou critique sur les travaux ou le fonctionnement de la Convention nationale: (5/96(4)
- Atteinte à l'ordre social (Penal code, 505/b),
- Délit relatif à la loi sur les transactions électroniques (Electronic Transactions Law, 33/a)
- Délit relatif à la loi sur la vidéo (Video Act, 32/b/36), 24/1, 6, 228
- Délit relatif à la constitution d'une organisation sans autorisation (Organisation of Association Law, 6)
- Délit relatif à la possession de devises étrangères (Law Amending the control of money, 24/1)
- Mépris de la Cour (Penal Code, 228)



888.888 SIGNATURES POUR LA BIRMANIE

www.info-birmanie.org

www.fbppn.net

LIBERATION DE TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES BIRMANAIS

